

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73/SEJ DU 29 JANVIER 1970 promulguant la loi n° 69-1164 du 24 décembre 1969 étendant aux îles Wallis et Futuna, à la Nouvelle-Calédonie et dépendances, à la Polynésie française, à Saint-Pierre et Miquelon et au Territoire Français des Afars et des Issas, les dispositions de l'article 445 du Code pénal.

n° 73/SEJ

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 janvier 1970

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1970

Date du numéro
10 avril 1970

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulguée dans le Territoire Français des Afars et des Issas la loi n° 69-1164 du 24 décembre 1969 étendant aux îles Wallis et Futuna, à la Nouvelle-Calédonie et dépendances, à la Polynésie française, à Saint-Pierre et Miquelon au Territoire Français des Afars et des Issas, les dispositions de l'article 445 du Code pénal. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation: Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.